

PROJET DE LOI

N° 110

adopté

SÉNAT

le 29 juin 1980

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

PROJET DE LOI

*portant suppression du renvoi
au règlement d'administration publique dans les lois.*

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1574, 1655 et in-8° 294.

Sénat : 259 et 332 (1979-1980).

Article unique.

Dans les lois en vigueur à la date de publication de la présente loi, tout renvoi à un règlement d'administration publique ou à un décret en forme de règlement d'administration publique est remplacé par un renvoi à un décret en Conseil d'Etat.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 juin 1980.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.